

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Partenariat avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY)

Rapporteur : Martine FAITA

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 1974, l'ADERLY assure la promotion économique de la région lyonnaise et la prospection d'entreprises à capitaux français et internationaux, qu'elle accompagne ensuite dans la concrétisation de leurs projets d'implantation sur son périmètre d'action.

Depuis un certain nombre d'années, l'ADERLY a intégré le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération dans son champ d'intervention, ayant une convention avec ViennAgglo et une autre avec le Conseil général du Rhône et couvrant ainsi le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

Vienne Condrieu Agglomération souhaite poursuivre le travail déjà engagé avec l'ADERLY, afin que l'agence continue à promouvoir son territoire et à y concrétiser des implantations d'entreprises. L'ADERLY devra notamment prospecter des projets pouvant s'implanter sur le Site Industriel Portuaire de Loire-sur-Rhône, dont la vocation multimodale devra être valorisée ainsi que sur la zone du Rocher, 1ère zone en France 100% photovoltaïque et demain autonome.

Il est précisé que Vienne Condrieu Agglomération adhère également à l'agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises, dans une logique de complémentarité, souhaitant bénéficier du meilleur de l'accompagnement des deux agences.

Il est proposé de conventionner avec l'ADERLY sur une période 3 ans, afin de pouvoir mesurer les bénéfices, à hauteur de 10 000 € par an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de favorable de la commission économie du 7 mars 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

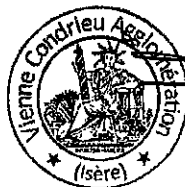
APPROUVE le partenariat avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) sur la période 2019-2022, à hauteur de 10 000 € chaque année.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **28 MARS 2019**
et a été publiée le **28 MARS 2019**

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR